



Fièvre Porcine Africaine

Point de situation dans les différents pays

1^{er} février 2021

Carte des nouveaux foyers domestiques et des cas sauvages de FPA déclarés du 8/12/2020 au 21/01/2021 et des foyers et cas identifiés auparavant en Asie et en Océanie

(source : OIE Asie/Pacifique au 22/01/2021)

A noter :

Nouveaux cas notifiés en Corée du Sud et Russie.

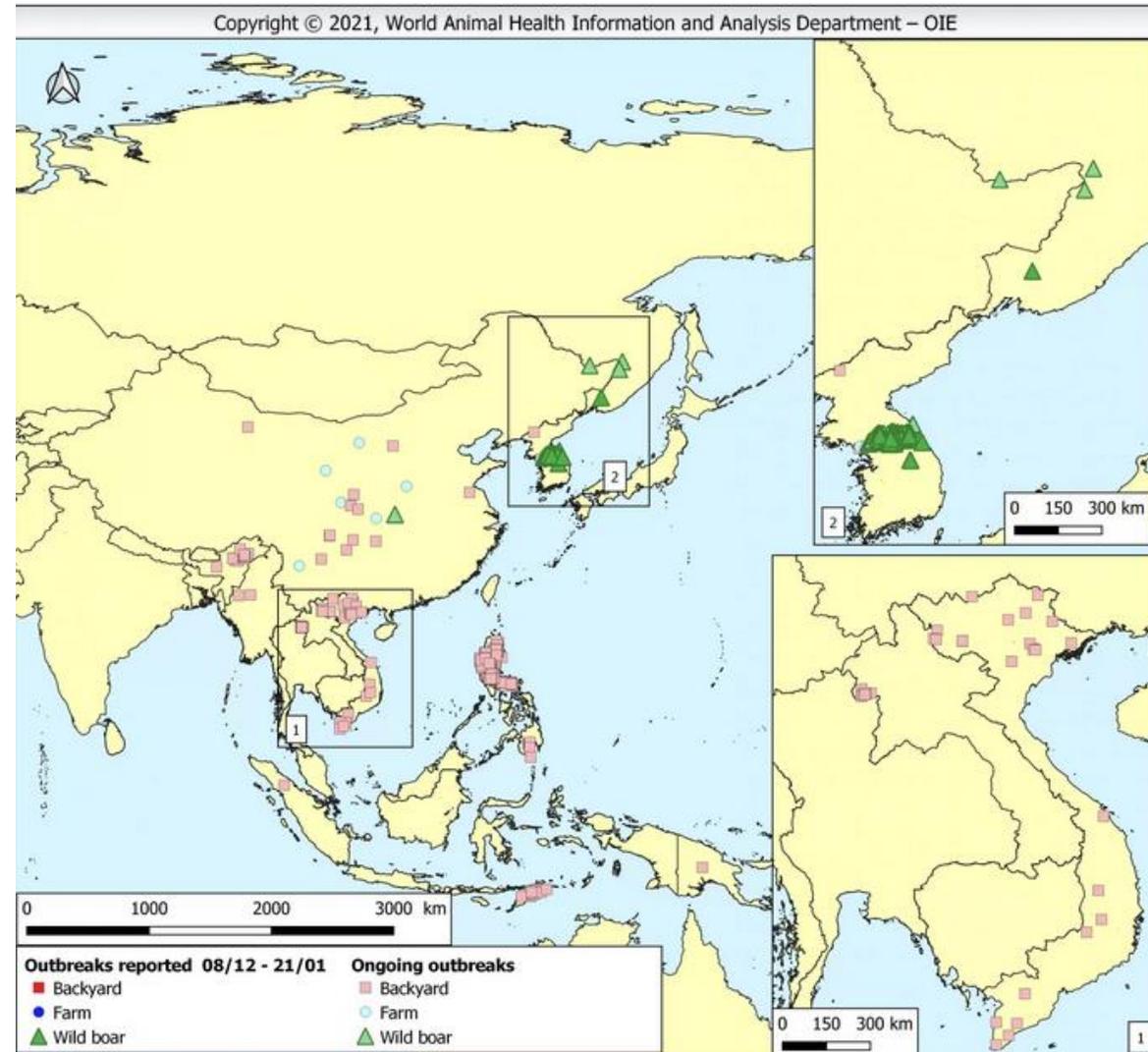


Figure 1. Notified ASF outbreaks within the period (higher intensity colors), and ongoing outbreaks (lighter intensity colors), in China (People's Rep. of), India, Indonesia, Korea (Dem. People's Rep. of), Korea (Rep. of), Laos, Myanmar, Papua New Guinea, Philippines, Russia, Timor-Leste, and Vietnam.

FPA – situation en Asie

Nombre de foyers déclarés, régions touchées et total des animaux morts ou abattus en raison de la FPA dans les différents pays d'Asie et d'Océanie (source : OIE)

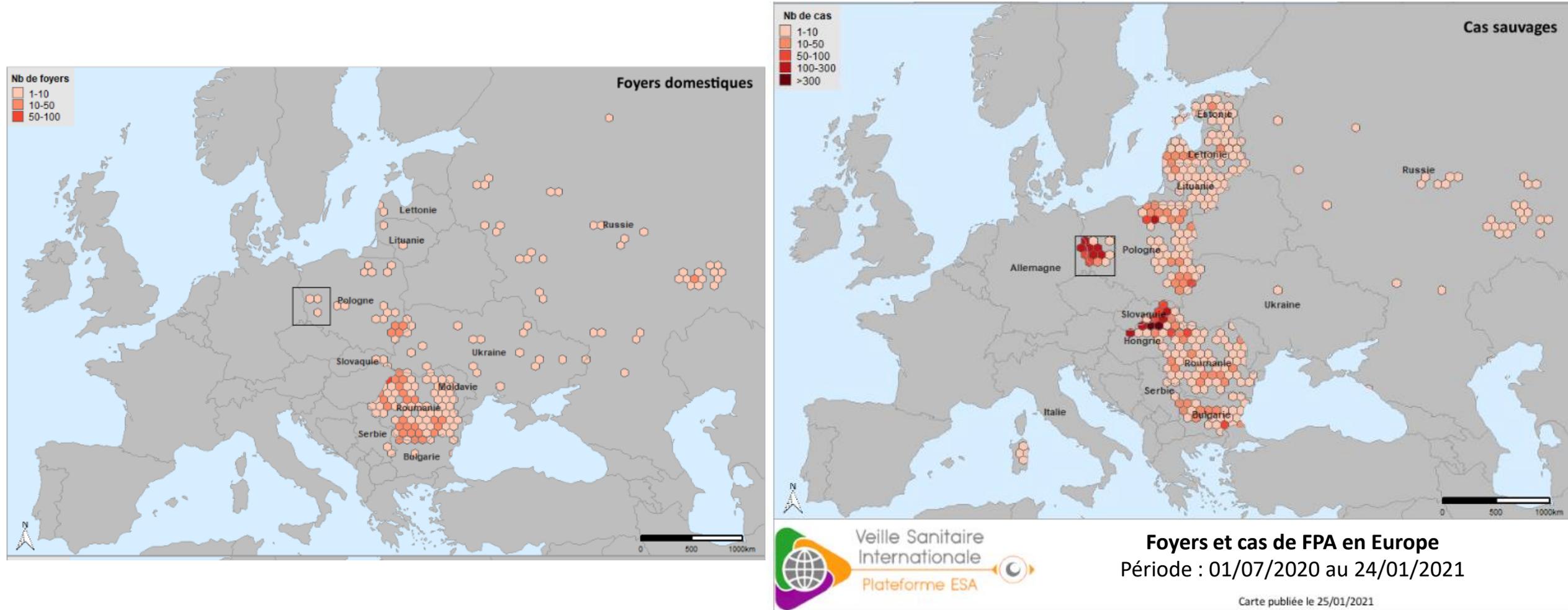
Pays	Nombre de foyers	Nombre de foyers « en cours »	% de régions administratives touchées	Nombre d'animaux morts ou abattus
Vietnam	8 979	1 475	100 (63/63)	5 971 717
Corée du Sud	921	921	17 (3/18)	28 740
Indonésie	521	521	3 (1/35)	38 123
Philippines	141	365	33 (27/83)	297 697
Chine	186	20	100 (31/31)	391 523
Laos	151	10	94 (17/18)	39 944
Timor Oriental	126	126	100 (1/1)	405
Cambodge	13	0	20 (5/25)	3 673
Inde	11	11	6 (2/35)	3 701
Mongolie	11	0	29 (6/21)	2 855
Myanmar	10	2	7 (1/15)	232
Papouasie Nouvelle Guinée	4	4	5 (1/20)	397
Hong Kong	3	0	100 (1/1)	4 163
Corée du Nord	1	1	9 (1/11)	99
TOTAL				6 783 269

FPA – situation en Asie

Rappel : date de première déclaration

Pays	Date de première déclaration
Chine	Août 2018
Mongolie	Janvier 2019
Vietnam	Février 2019
Cambodge	Avril 2019
Corée du Nord	Mai 2019
Hong Kong	Mai 2019
Laos	Juin 2019
Philippines	Juillet 2019
Myanmar (Birmanie)	Août 2019
Corée du Sud	Septembre 2019
Timor Oriental	Septembre 2019
Indonésie	Décembre 2019
Papouasie Nouvelle Guinée	Mars 2020
Inde	Mai 2020

FPA – situation en Europe



Figures : Densité des foyers domestiques et cas sauvages de FPA confirmés en Europe du 01/07/2020 au 24/01/2021

(source : ADNS/FAO au 25/01/2021)

FPA – situation en Europe

Point de situation au 01/02/2021

Entre le 18 et le 24/01/2021 :

Un total de **440 cas** dans la faune sauvage ou foyers domestiques (NB : 373, 507, 213 les trois dernières semaines)

Pays	Nombre de foyers domestiques		Nombre de cas faune sauvage non captive	
	Déclarés depuis le 01/07/2020	Déclarés entre le 18 et le 24/01/2021 inclus	Déclarés depuis le 01/07/2020	Déclarés entre le 18 et le 24/01/2021 inclus
Allemagne	0	0	545	40
Bulgarie	2	0	252	22
Estonie	0	0	55	4
Hongrie	0	0	1 421	154
Italie	0	0	13	1
Lettonie	3	0	208	6
Lituanie	2	0	122	7
Moldavie	1	0	0	0
Pologne	98	0	1 598	132
Russie	72	0	60	0
Roumanie	820	11	484	28
Serbie	16	0	22	0
Slovaquie	17	0	398	46
Ukraine	16	0	1	0
Total	1 047	11	5 179	440

Tableau : Nombre de foyers domestiques et cas sauvages déclarés en Europe du 18 au 24/01/2021 inclus (pays par ordre alphabétique)

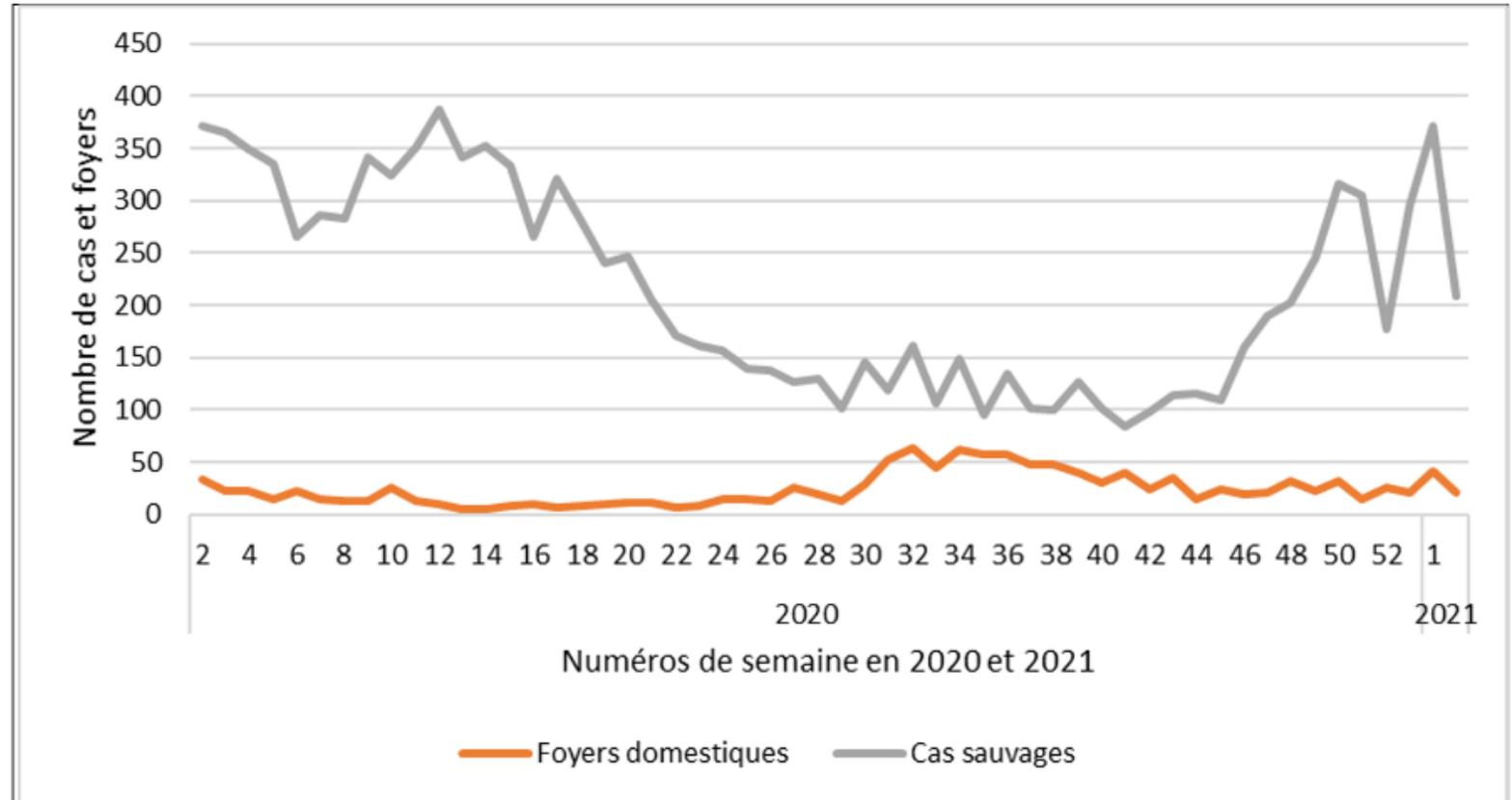
(source: Commission européenne ADNS et OIE WAHIS au 25/01/2021).

Bilan 2020

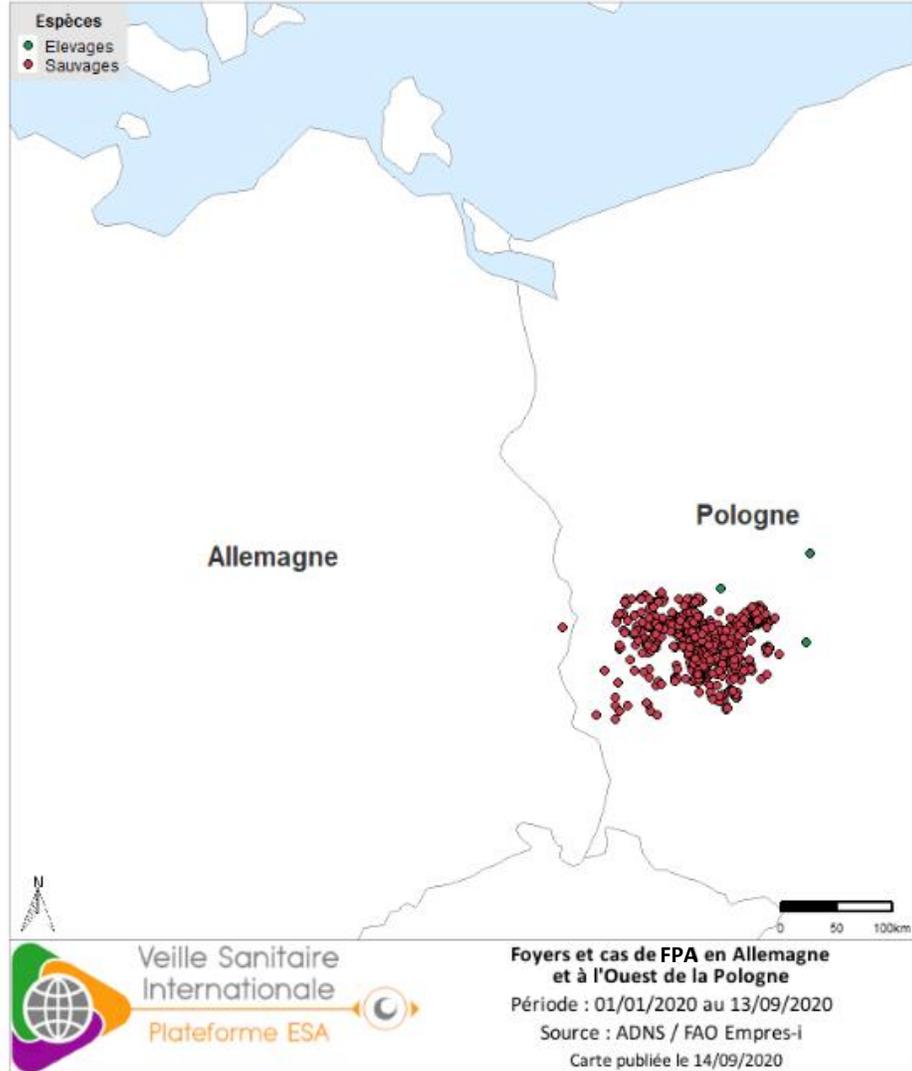
Au total en 2020 :

Environ

- 2 000 foyers en élevage
- 11 000 cas en faune sauvage



1ère déclaration de FPA sur sangliers en Allemagne



Le virus de la FPA a été détecté pour la première fois en Allemagne le 10/09/2020, chez une laie de 2-3 ans retrouvée morte dans un champ de maïs à environ 7 km de la frontière germano-polonaise, dans le quartier Spree-Neisse, situé au sud-est de l'État allemand de Brandebourg.

Ce cas est localisé à **30 km du cas polonais le plus proche de la frontière.**

Les prélèvements ont été réalisés sur une carcasse dans un état de décomposition avancée.

Le laboratoire de référence allemand suppose que l'entrée sur le territoire allemand a eu lieu il y a quelques semaines.

Pour rappel, le Land du Brandebourg avait érigé sur la frontière délimitée par les rivières Oder et Neisse une clôture électrique de protection contre la FPA de plus de 100 km en décembre 2019.

FPA – situation en Europe

Allemagne : 611 cas déclarés au 01/02/2021

Parmi ces 611 cas :

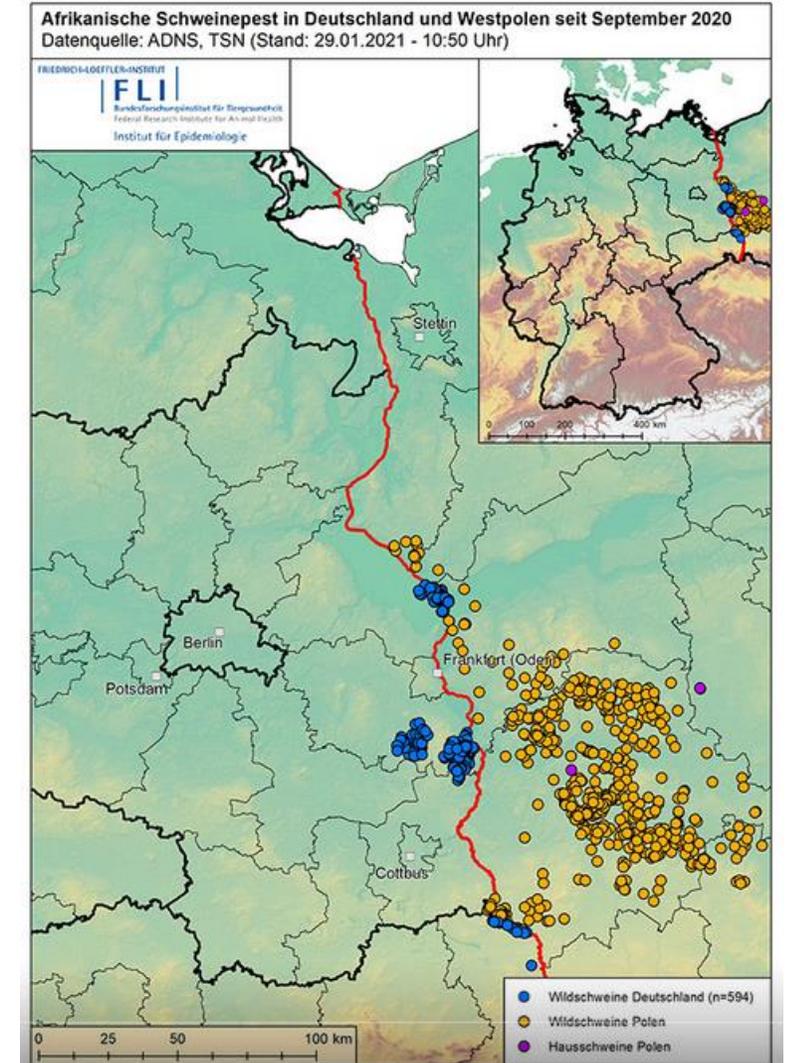
→ **592 cas dans le Land du Brandebourg :**

- 49 peuvent être attribués au premier site d'introduction dans le district de **Spree-Neisse**,
- 350 au deuxième site près de Neuzelle dans le district de **l'Oder-Spree**
- 193 au site près de Bleyen, dans le district de **Märkisch-Oderland**

→ **19 cas dans le Land de Saxe**

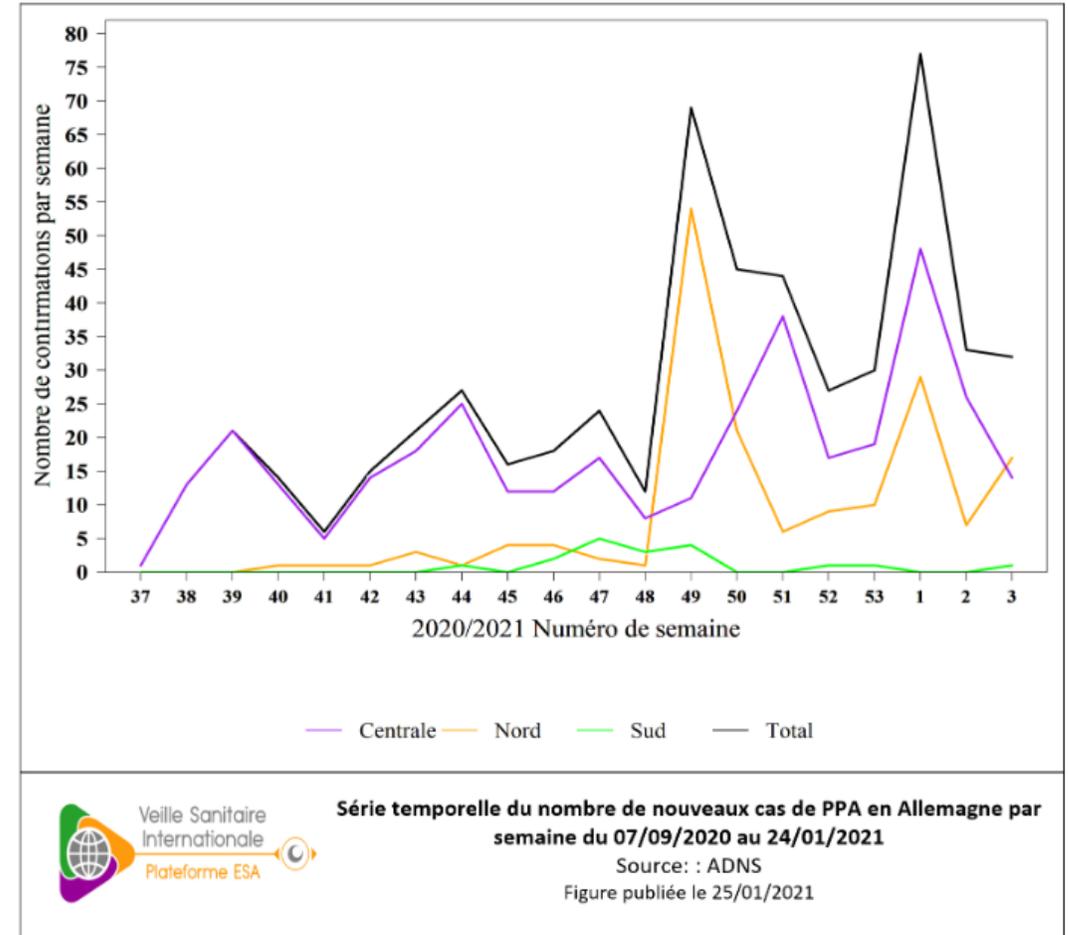
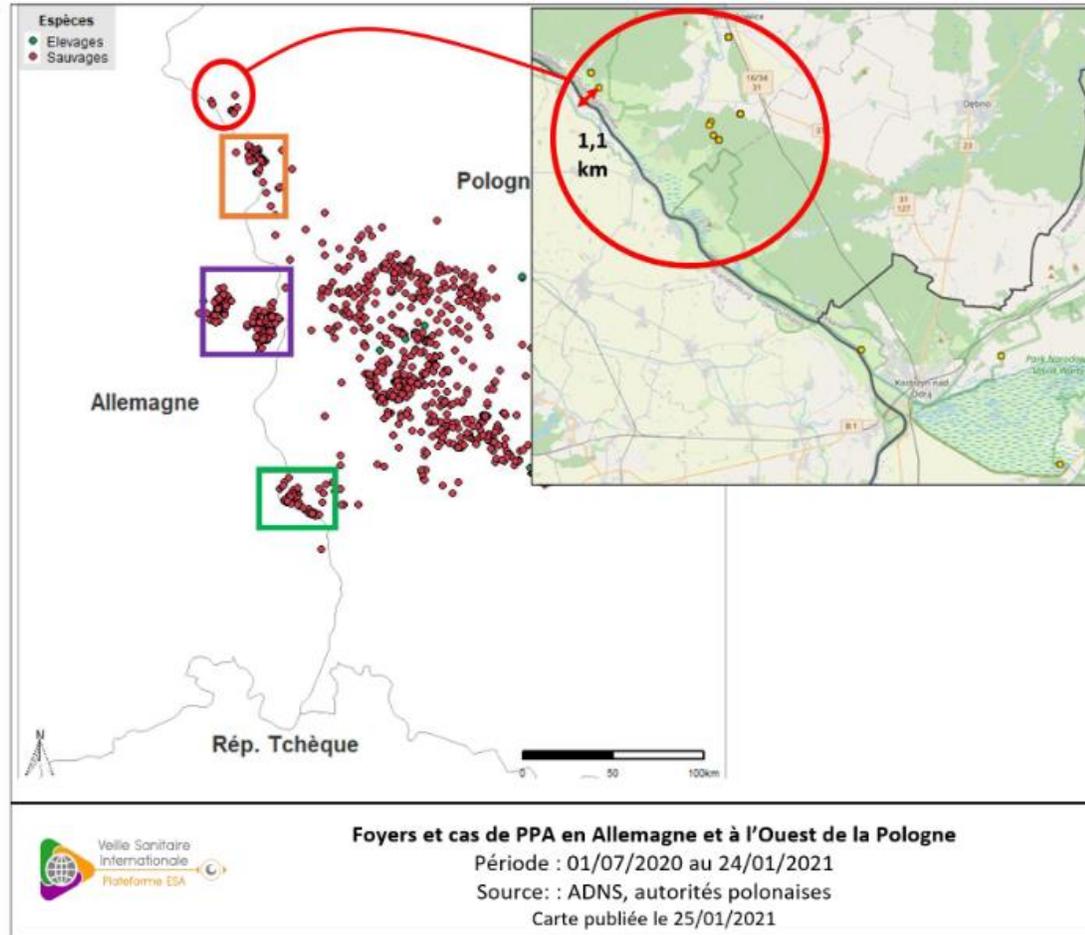
Estimation de la date d'introduction de la FPA dans le pays

D'après l'état de décomposition des cadavres → **introduction du virus début juillet sur le territoire allemand**



FPA – situation en Europe

Allemagne : 611 cas déclarés au 01/02/2021



Encerclé en rouge, l'emplacement des cas notifiés depuis le 18/12/2020 dans la région nouvellement atteinte de Pologne du Gryfinski et un zoom précisant la distance avec la frontière allemande (source: Commission européenne ADNS et FAO/Empres-i au 25/01/2021, site des autorités polonaises)

Allemagne : mesures de gestion en Brandebourg

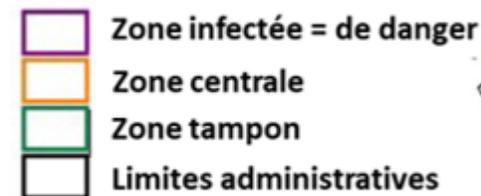
On distingue :

- **3 zones « centrales »**
- **2 zones infectées** (ou dite « de danger »)
- **1 zone tampon qui a été étendue**

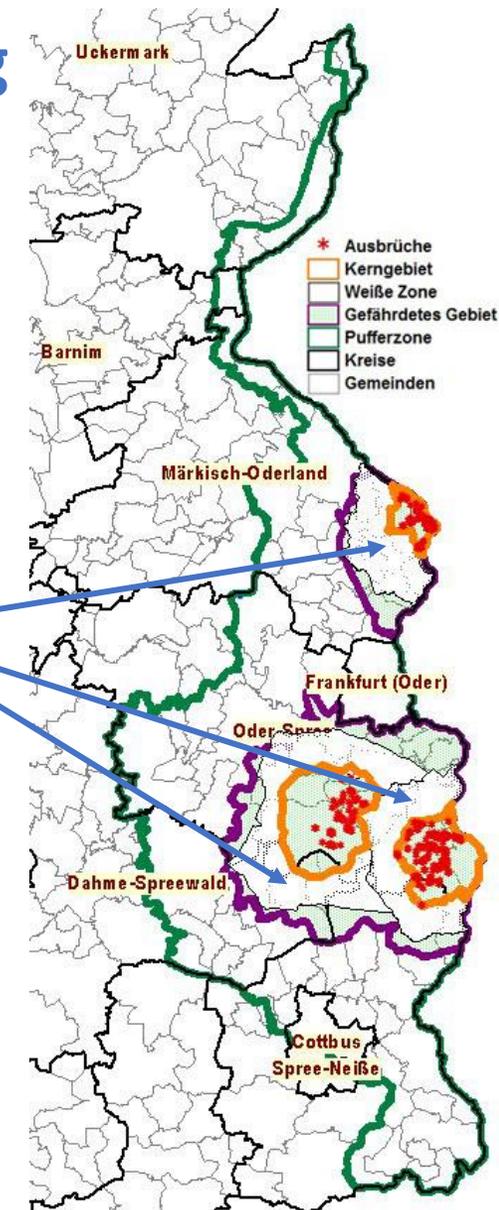
Zones Blanches : Délimitation de **3 zones blanches**, autour de chaque zone centrale du Brandebourg

District de Märkisch-Oderland : confirmation le 20/01 de **2 cas de FPA sur sangliers en dehors de la zone centrale** → à environ 2km de la zone centrale, dans la zone blanche.
→ Extension de la zone centrale + clôture électrique mobile dans l'attente d'une nouvelle clôture grillagée

245 exploitations porcines situées dans les zones de restrictions de Brandebourg
→ Environ 60 000 porcs



Zones
blanches



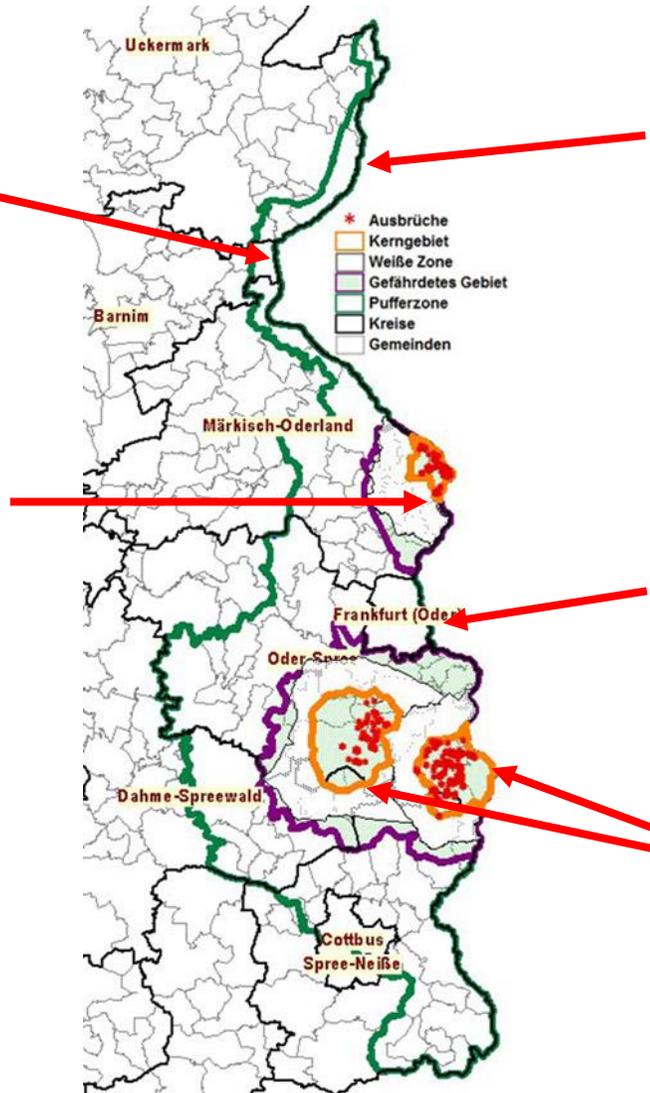
FPA – situation en Europe

Allemagne : clôtures

District Barnim : clôtures terminées

Dans la zone nord (**district de Märkisch-Oderland**), 38 des 72 km de clôture ciblés ont été érigés à ce jour.

Dans la zone centrale, un système de clôture permanente est en cours de construction près de l'île de Küstrin-Kietz.



District d'Uckermark : démarrage de la construction de la clôture à la frontière germano-polonaise

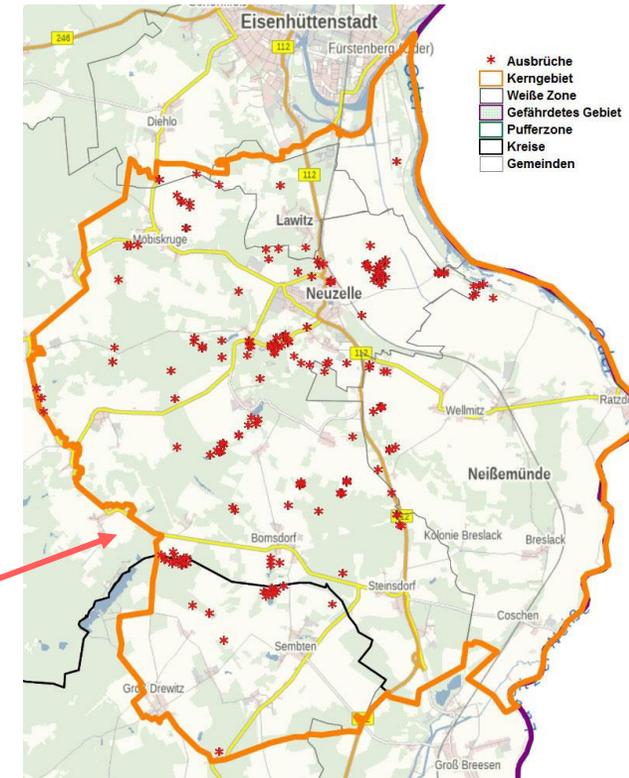
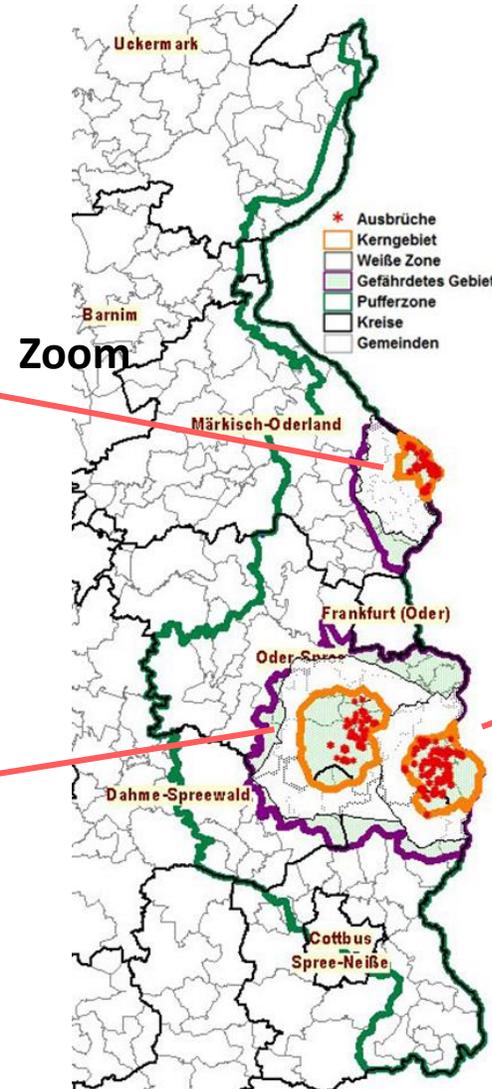
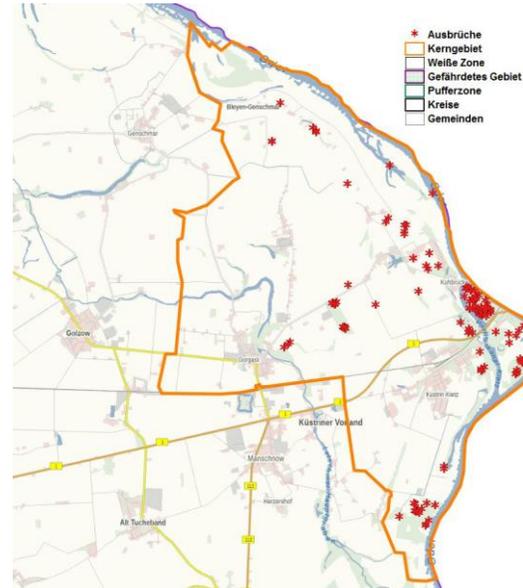
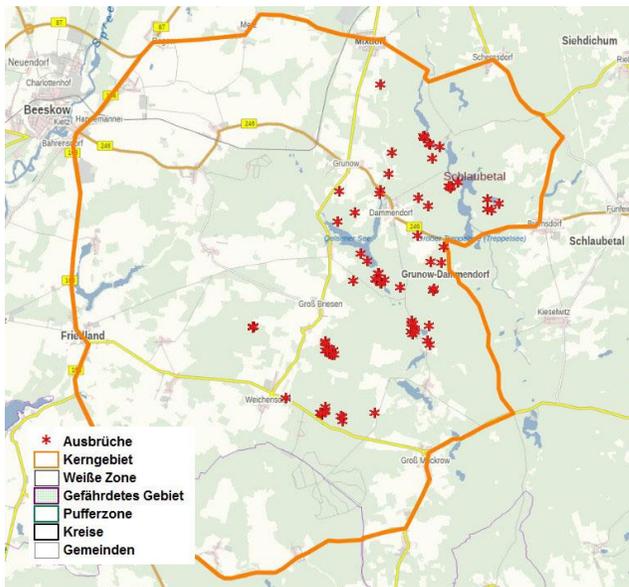
A **Francfort sur Oder**, 6km restent encore à clôturer.

Dans la zone centrale à **Oder Spree et Spree-Neisse**, la construction des clôtures est terminée

FPA – situation en Europe

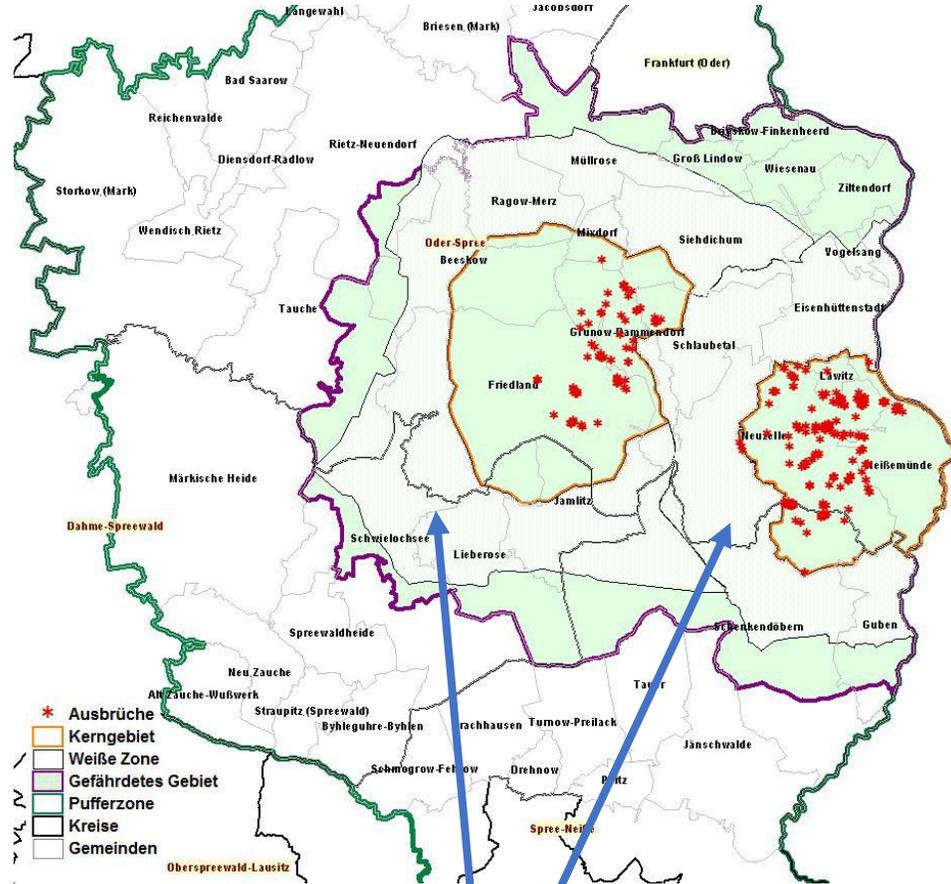
Allemagne : 592 cas déclarés au 01/02/2021 dans le Brandebourg

Zoom sur les 3 zones de danger dans le Brandebourg



FPA – situation en Europe

Allemagne : délimitation de 3 zones blanches



Zone blanche



Zone blanche

FPA – situation en Europe

Allemagne : 19 cas dans le Land de la Saxe

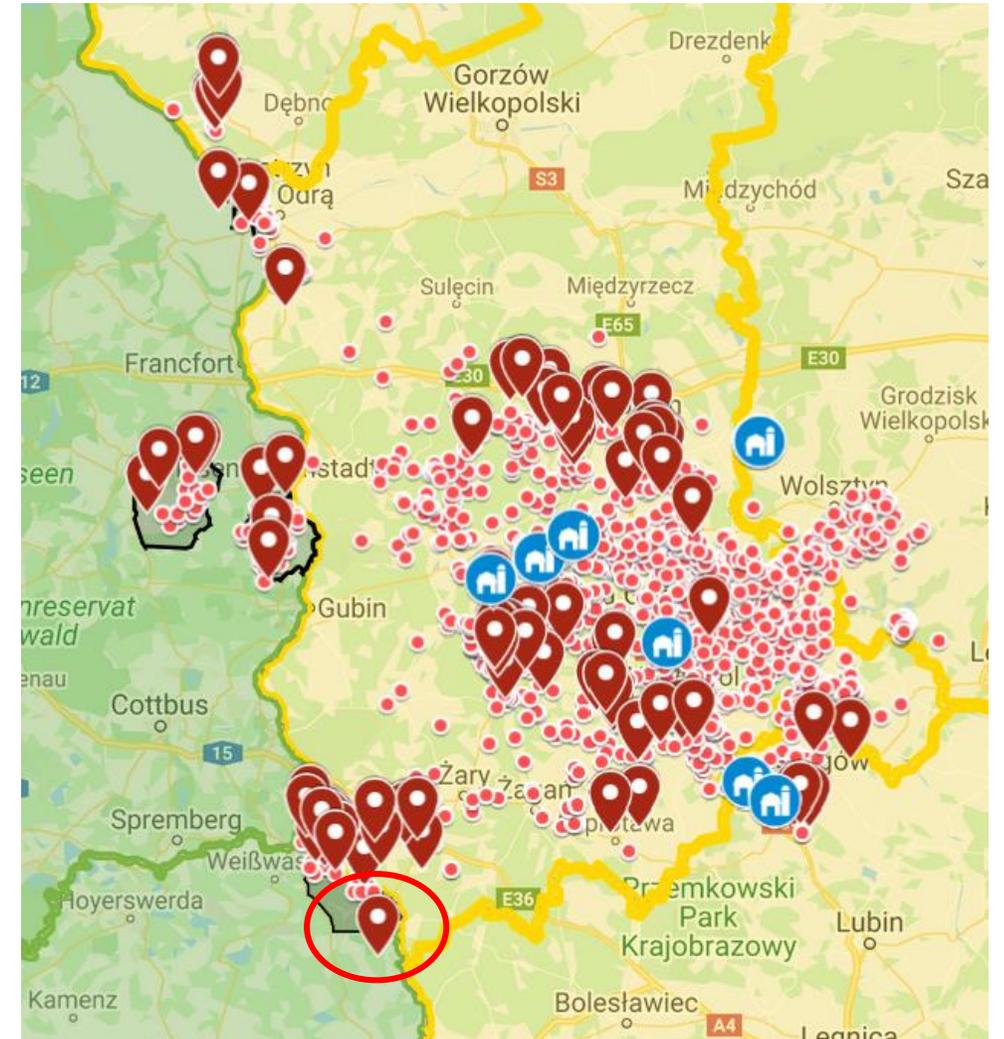
Le virus de la FPA a été détecté pour la première fois sur un sanglier dans le land de la Saxe, dans le district de Görlitz, frontalier avec le sud du land du Brandebourg.

L'animal ne présentait aucun symptôme apparent d'infection. Il a été abattu par un chasseur le 27 octobre, et testé au titre de la surveillance active de routine.

Un marcassin abattu en même temps a été trouvé négatif.

Le 22/01/2021, **confirmation d'un nouveau cas de FPA sur sanglier en dehors de la zone de danger précédemment définie**

- ➔ Le cas se localise dans la zone tampon.
- ➔ **Nécessité de revoir le zonage et d'étendre les zones de restriction**
- ➔ **Mise en place d'une clôture électrique mobile dans un rayon de 3 km autour de la carcasse trouvée**



FPA – situation en Europe

Allemagne : 19 cas dans le Land de la Saxe

Zones de restrictions avec des restrictions:

- Extension de la **zone tampon**
- Extension de la **zone de danger**

Superficie de la zone menacée/de danger : 322 km² (au lieu de 157 km² précédemment)

Superficie de la zone tampon : 826 km² (au lieu de 605 km² précédemment)

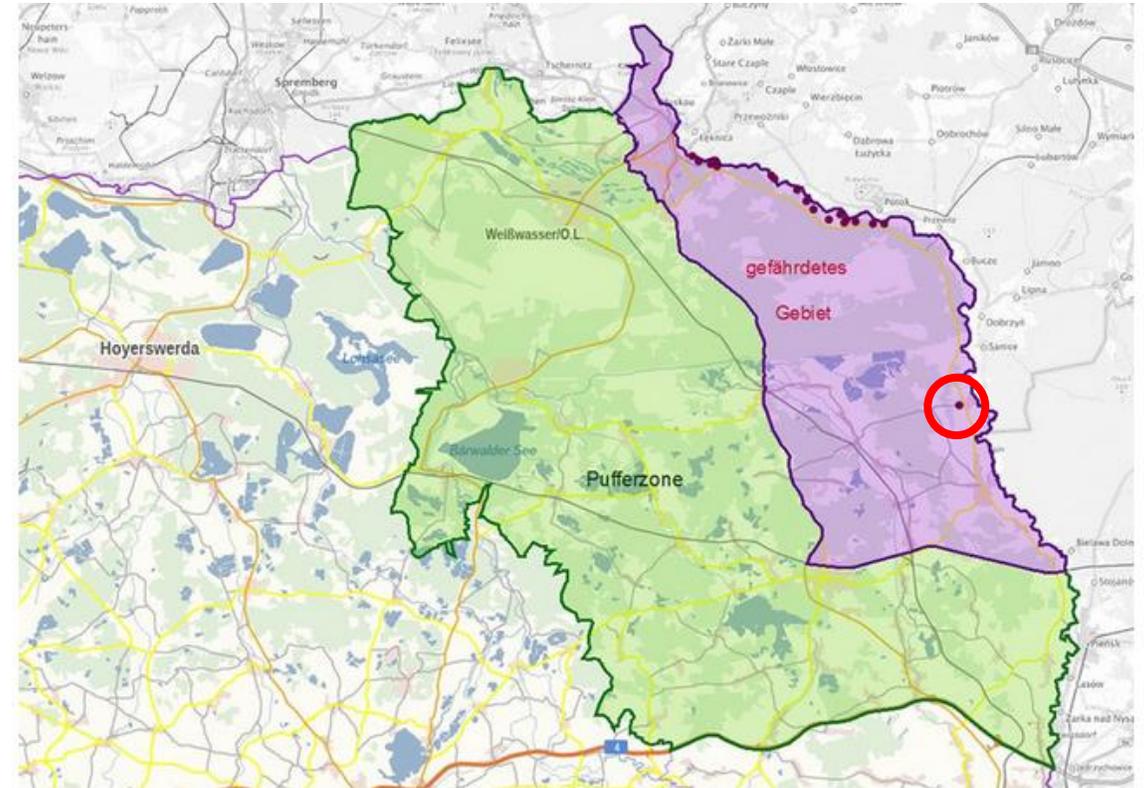
L'élevage de porcs en libre parcours et en plein-air est interdit dans ces 2 zones de restriction.

Clôtures :

90 km de clôtures permanentes installés autour de l'ancienne zone menacée, dont **56 km à la frontière germano-polonaise**

Travaux de clôtures réalisés depuis Noël dans la zone menacée actuelle (qui a été agrandie mi-décembre)

→ Clôture enterrée d'1 m de haut



Clôtures :

Problèmes de vandalisme au niveau des clôtures érigées

FPA – situation en Europe

Allemagne : mesures de gestion

Les mesures mise en place dans l'ensemble des zones infectées :

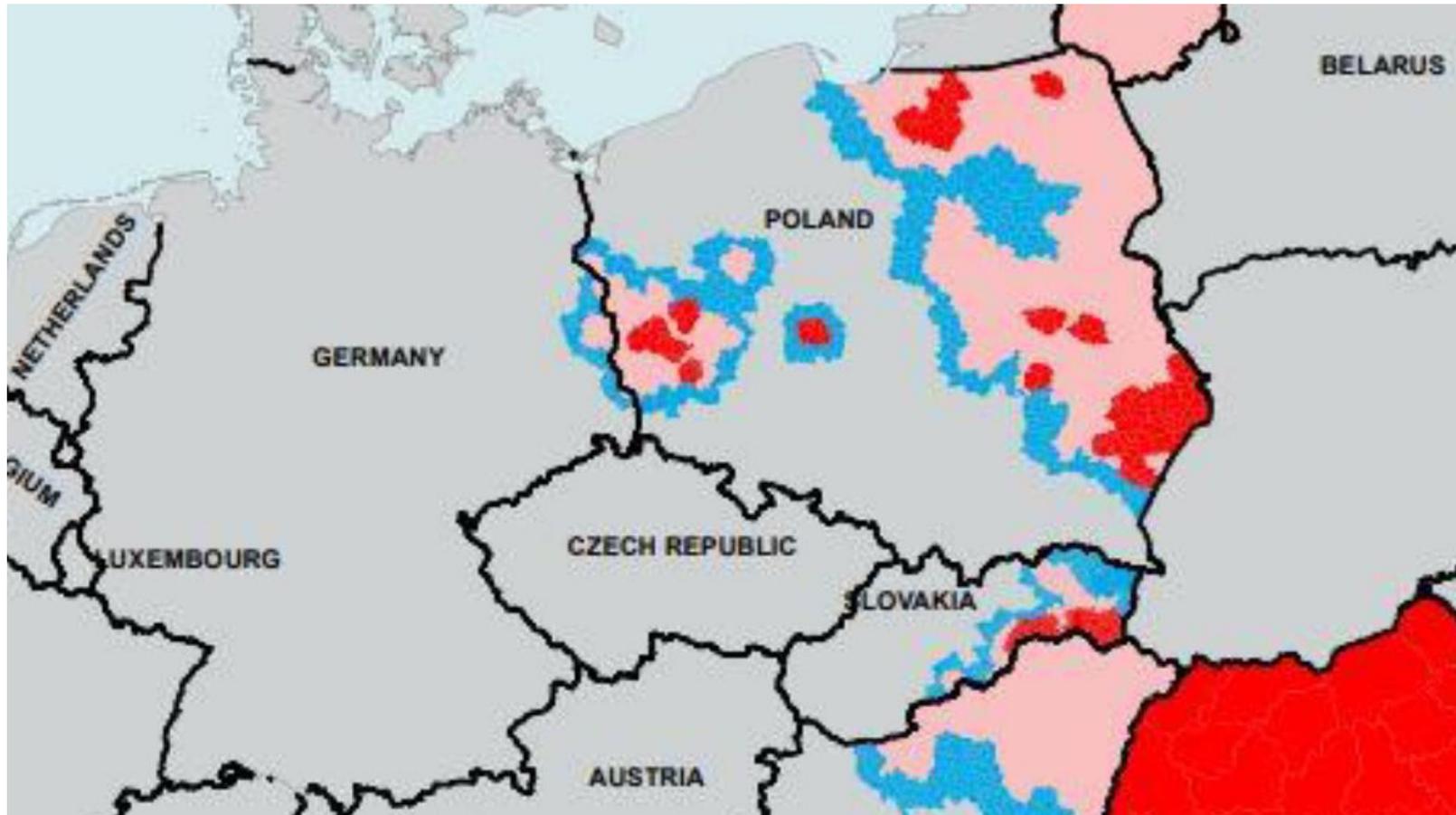
- interdiction d'accès du public aux zones cœurs,
- suspension de la chasse, des activités agricoles et forestières,
- recherche , collecte et prélèvements des cadavres des sangliers,
- installation de clôtures électriques temporaires autour des zones cœurs,
- interdiction de la divagation des chiens,
- recherche aux alentours des cultures récoltées,
- mise en place d'une prime de 100-150 euros par carcasse de sanglier trouvée;

En Bavière, (indemne de FPA mais frontalière de la Saxe et détentrice d'un cheptel porcins conséquent - 12% du cheptel national en 2019) : **construction d'une barrière de 500 km de part et d'autres des autoroutes venant de Saxe, Thuringe et de la République tchèque.**

Inquiétude en République Tchèque : cas en Saxe situés à environ 60 km de la frontière.

FPA – situation en Europe

Représentation des zones réglementées de FPA en Europe



Légende

ASF_public_map

- PART I
- PART II
- PART III
- PART IV

Pologne

Depuis la confirmation de FPA sur une **laie accidentée le 04/11/2019** dans l'ouest du pays, les cas sauvages confirmés se répartissent dans **2 zones situées dans l'est et dans l'ouest du pays**, avec la **zone centrale du pays encore indemne à ce jour**.

Depuis la mi-décembre 2020, on constate une extension vers le nord-ouest de la Pologne (Voïvodie de Poméranie occidentale).

Le 18/12/2020, une nouvelle zone a été atteinte (région de Gryfinski).

7 nouveaux cas y ont été confirmés depuis le 23/12/2020. **Ils sont situés à moins de 5 km de la frontière avec l'Allemagne et à plus de 20 km de la zone Nord FPA allemande**. Ceci représente un **risque accru de nouvelle introduction de virus en Allemagne** (Source: Commission européenne ADNS le 04/01/2021).

Globalement, on constate une diminution du nombre de déclarations de cas de FPA en Pologne.

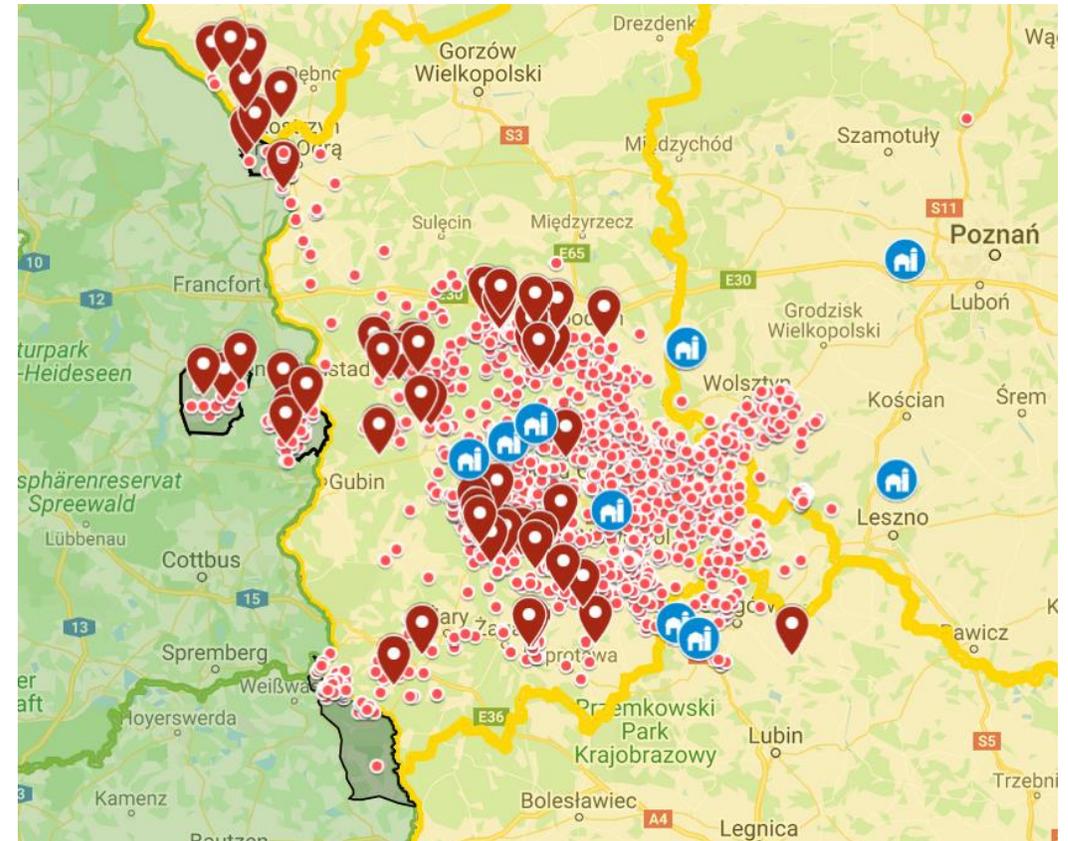
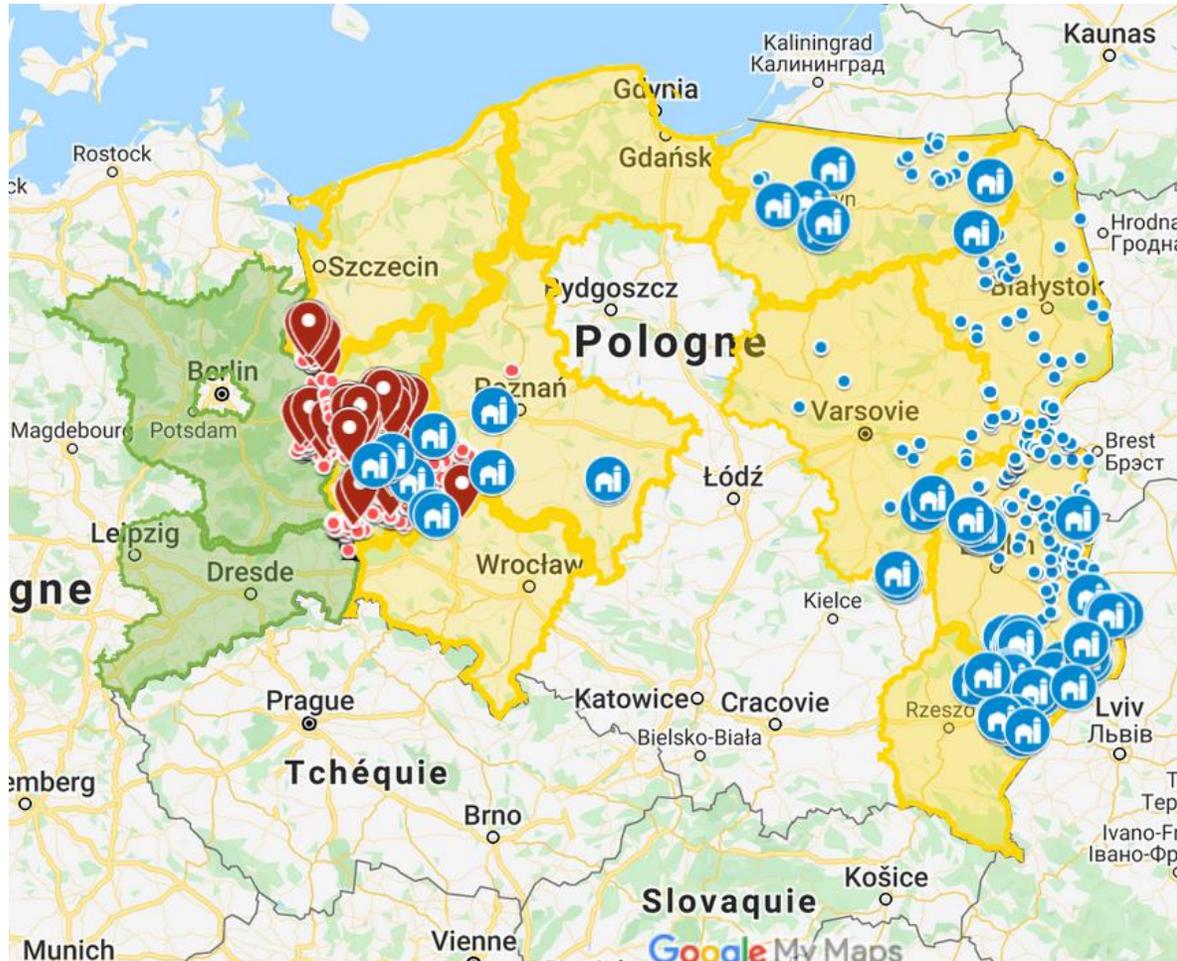
Hypothèse : diminution de l'activité de recherche des cadavres.

FPA – situation en Europe

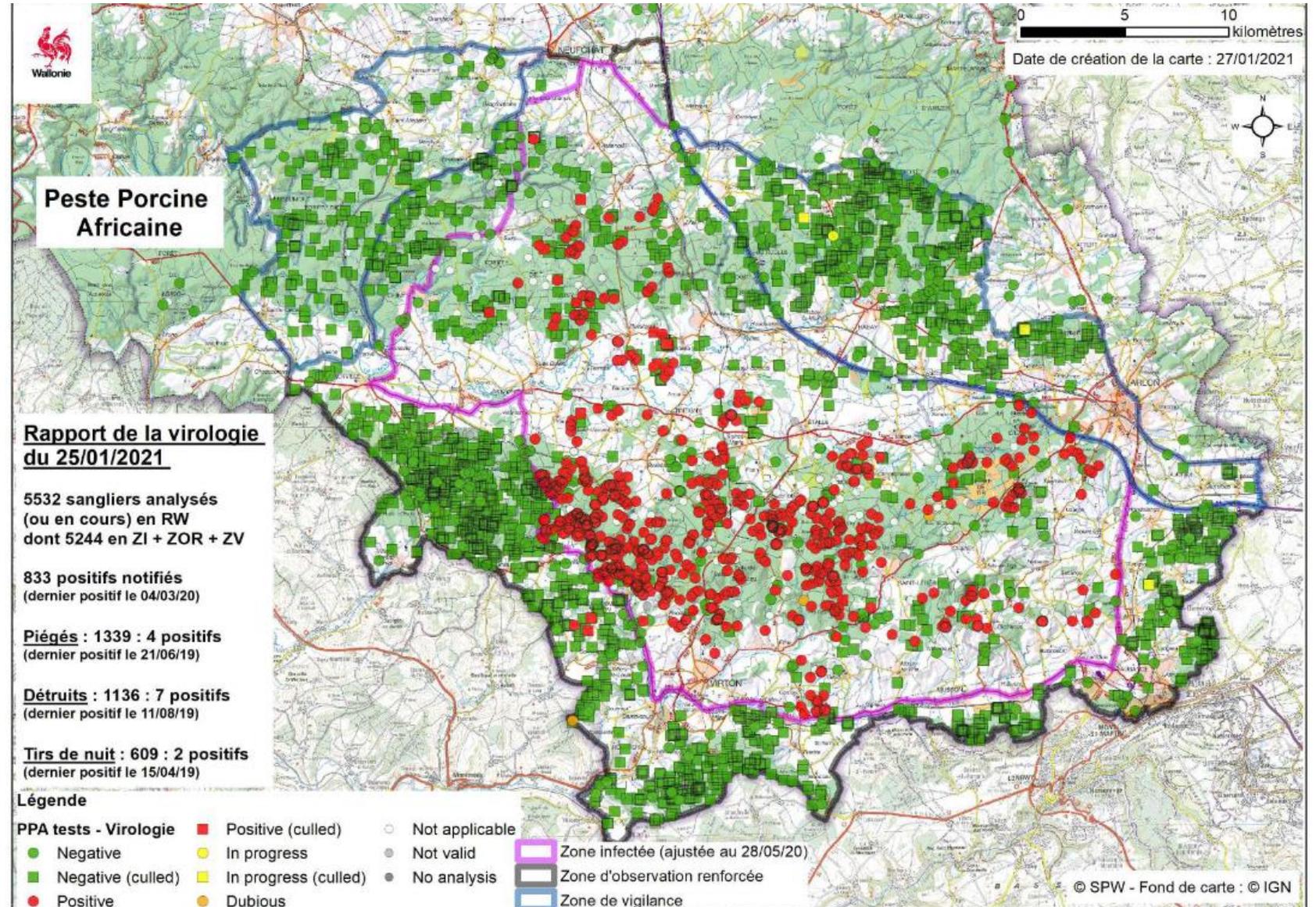
Pologne

Légende

-  Cas domestiques déclarés en 2020
-  Cas domestiques antérieurs à 2020
-  Cas sauvages déclarés en décembre 2020
-  Cas sauvages antérieurs à décembre 2020



Au 27/01/2021 :
833 cas positifs



Résumé de la situation :

Selon les données du gouvernement de Wallonie, entre le **13/09/2018** et le **09/09/2020**, **833 prélèvements** issus de **cadavres ou ossements de sangliers se sont révélés positifs au virus de la FPA** parmi **5289 analysés**.

Les autorités belges distinguent 2 phases:

- une première phase « épidémique »
- une deuxième phase « résiduelle » ou post-épidémique qui a débuté en juin 2019.

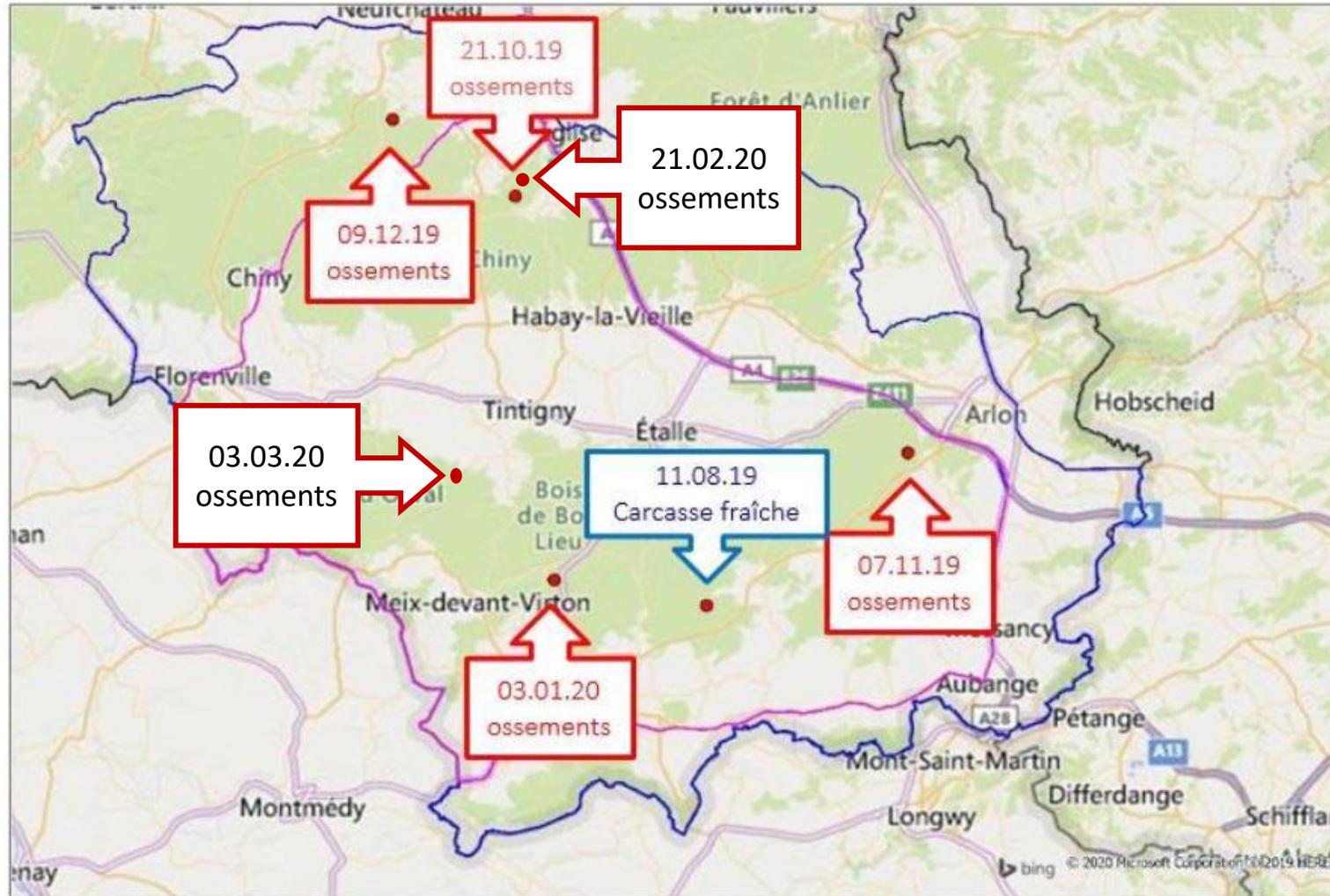
Durant cette dernière phase, il n'y a eu que **7 cas confirmés**.

Un seul daté du 19/08/2019 concerne un cadavre frais. Les 6 autres cas notifiés font suite à la découverte d'ossements dont le dernier a été notifié le 17/03/2020 (ossements découverts le 04/03/2020). Aucun nouveau cas positif n'a été confirmé depuis la découverte de ces ossements le 04/03/2020.

Le nombre d'ossements anciens découverts est un bon indicateur de la pression de surveillance. Ces découvertes montrent que la surveillance est encore intense car découvrir un cadavre frais est plus facile que de détecter des ossements potentiellement recouverts de végétation ou de terre. La dernière trace de circulation virale date donc d'août 2019 mais la découverte d'ossements viropositifs montre que le virus peut encore être présent dans la zone.

FPA – situation en Belgique

6 nouveaux « anciens » cas déclarés entre octobre 2019 et mars 2020



Localisation des cas confirmés positifs par PCR chez des sangliers en Belgique du 01/08/2019 au 17/03/2020, avec la date de découverte des cadavres et ossements (source de l'image : CPVADAAA du 16/01/2020)

27 octobre 2020 : Dépôt du dossier à la commission européenne de demande de reconnaissance du statut indemne pour l'ensemble du pays.

20 novembre 2020 : la Commission européenne a approuvé la levée des zones réglementées FPA en Belgique ce qui équivaut à **une reconnaissance du statut indemne par l'UE** (Source: décision 2020/1741).

La demande formulée à l'OIE est toujours à l'étude. La vigilance reste néanmoins de mise afin de prévenir une seconde introduction de la FPA en Belgique

FPA – situation en Belgique

En Belgique, en pratique

Jusqu'au 31 mars 2021 maintien de :

- **Surveillance et entretien des clôtures** (dont fermeture des portes)
- **Prospection** (équipes d'ouvriers jusqu'au 31/08/2021)
- **Destruction du sanglier** : ZI, ZOR et ZV, avec le DNF (TDN) à compter du 15/11/20 ou 1/01/21 (cf. selon objectivation secteurs vifs en sangliers)
- **Test PPA des sangliers** détruits, trouvés morts, chassés

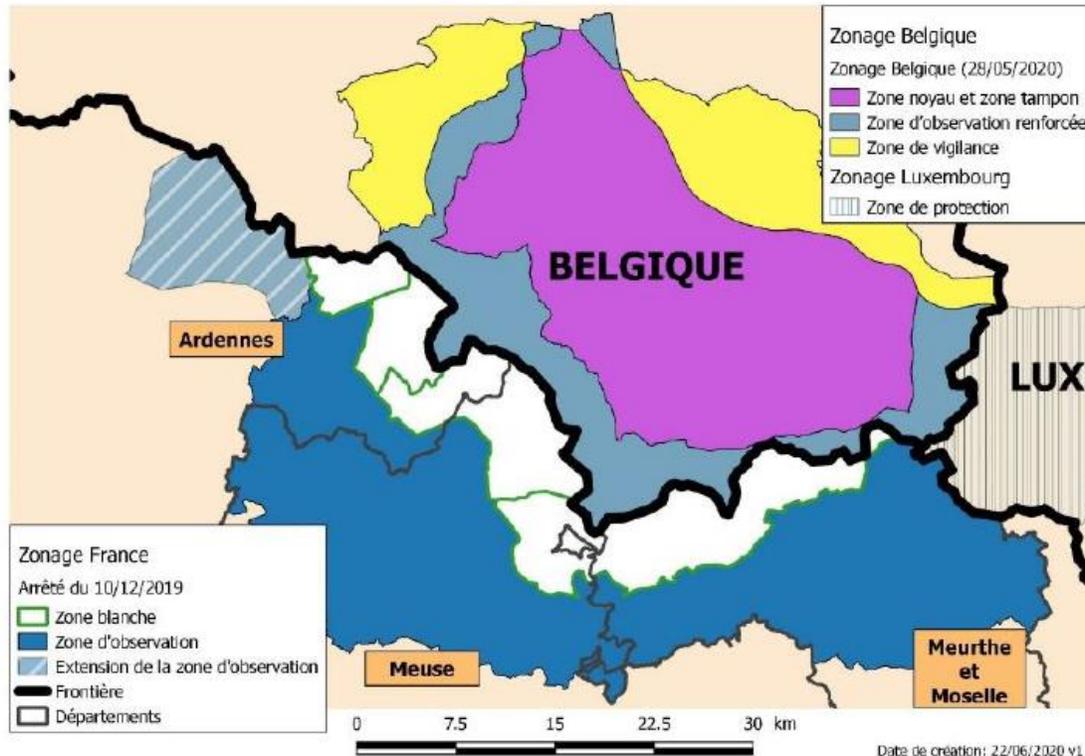
Jusqu'à mars 2022 :

- **Maintien des clôtures** → futur plan de démontage en cohérence avec France

A partir du 1/04/2021 : **zonage simplifié**

- ZS (ex ZI) : maintien outil destruction, 100 % test
- ZO (ex ZOR et ZV) avec maintien % test sur animaux tirés mais commercialisation venaison possible

Situation transfrontalière



- Plus de territoire français en contact avec la ZI belge
- Risque d'introduction maintenant plus lié à la situation en **Europe de l'Est**
- Ensemble du territoire soumis au même risque (excepté Corse)

Résumé des évolutions proposées dans la région Grand-Est

Ce qui est maintenu :

- ❖ Maintien de la population de sangliers dans la zone blanche au niveau actuel jusqu'en *avril 2021*
- ❖ Maintien des clôtures grillagées
- ❖ Maintien de la destruction des venaisons et interdiction de l'agrainage en ZB
- ❖ Maintien de la zone blanche

Ce qui est modifié:

- ❖ Suppression de la zone d'observation
- ❖ Surveillance SAGIR de la ZB passe du niveau 3 en 2B (arrêt des recherches actives de cadavres)
- ❖ Levée des mesures de biosécurité pour les activités forestières en ZB
- ❖ Levée de l'interdiction de l'accès de la ZB au public

En synthèse

- La situation en Belgique est rassurante mais **l'évolution de la situation en Pologne et en Allemagne est très préoccupante.**
- **Le virus est présent** et les efforts doivent donc être poursuivis.
- La mobilisation et la collaboration étroite de tous les acteurs dans la mise en œuvre des mesures contre la FPA, en particulier **les mesures de biosécurité**, sont essentielles pour protéger les élevages, la faune sauvage et maintenir le statut indemne de la France.